

Seine Grands Lacs reconduit son programme d'actions de prévention des inondations

Dossier de la rédaction de H2o
March 2021

À

"Les risques d'inondation constituent bel et bien une réalité sur le territoire francilien. Nous avons pu le vérifier de nouveau au mois de février, et l'hiver 2021 figurera parmi les plus pluvieux depuis une vingtaine d'années. Plusieurs départements d'Île-de-France ont vu de nouvelles inondations causées par la crue de la Seine et de la Marne. Malgré les 4 lacs-réservoirs et la construction du nouvel ouvrage de rétention des crues de la Bassée, l'Île-de-France reste un territoire vulnérable, dont les tissus sociaux et économiques restent fortement exposés aux inondations. Il est donc indispensable de prendre conscience de ce risque et d'agir tous ensemble afin de repenser nos territoires", déclare Frédéric Molossi, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et président de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Après avoir achevé sa première phase (2014-2020) avec succès, l'EPTB Seine Grands Lacs reconduit son programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2028. Le programme est porté par les plus de 20 collectivités de la région. Lancé voici six ans (2014-2020) dans l'objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France, piloté par l'EPTB Seine Grands Lacs, le PAPI a permis de mettre en œuvre 167 actions au total, engageant un budget de 182 millions d'euros HT. Le PAPI est construit autour de 4 objectifs prioritaires : 1. Réduire la vulnérabilité du territoire francilien ; 2. Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ; 3. Aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis ; 4. Mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque. À l'issue de cette première période, le bilan permet de constater que ce programme, d'une envergure unique en France, a créé une dynamique collective bénéfique au territoire : la connaissance des phénomènes naturels en est considérablement améliorée et la sensibilisation des populations riveraines renforcée, ainsi que l'alerte et la gestion de crise ; de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont également pu être aménagés. Poursuivant le même objectif, dans une démarche progressive d'amélioration continue, la construction d'un nouvel ouvrage, le site pilote de la Bassée, a été intégrée au programme en 2020, avec un double objectif de diminution des niveaux de la Seine en crue et de valorisation écologique du territoire de la Bassée aval. Le bilan très encourageant de ce PAPI n° 1 a conduit l'EPTB Seine Grands Lacs à poursuivre le travail engagé et à élaborer un PAPI n° 2 qui s'étendra sur la période 2022-2028. Ce second programme, dont le premier va évoluer et intégrer de nouveaux acteurs, viendra consolider cette dynamique et faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne. Ainsi, le PAPI n° 2 devrait notamment concerner, dès 2022, les axes Seine et Marne sur l'ensemble de la région Île-de-France, avec une extension sur la partie aval dans les Yvelines.

Les actions du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ont fait l'objet d'une conférence digitale, le mardi 16 mars après-midi, en présence de : Marc Guillaume, préfet de Paris, de région d'Île-de-France et coordonnateur de bassin ; Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris ; Célia Blauel, maire adjointe à la Ville de Paris, en charge de la Seine, de la prospective Paris 2030 et de la résilience ; Didier Guillaume, vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne ; Daniel Level, président du Syndicat Mixte Seine Ouest, adjoint au maire de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et maire d'Argenteuil (Yvelines) Frédéric Molossi, vice-président du Conseil départemental de Saint-Denis et président de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Bilan et résultats du PAPI 1 - Objectifs et territoires prioritaires du PAPI 2

La Seine, le 6 février 2021 - photo MartineLB

À